

# PROTOCOLE INVITATIONS SAISON 2025-26

## LE PERSONNEL SALARIÉ DU THÉÂTRE DELA CITÉ

### **CDI, CDII et CDD / CDDU assimilés CDI** *(voir Valérie Soullignac)*

- 1 invitation « Dernière Minute » (DM) nominative et non cessible
- + 1 invitation « Dernière Minute » pour un·e accompagnant·e par spectacle
- + Détaxes dans la limite des places disponibles

### **CDD de plus d'un mois, troupe AtelierCité, ouvrier·ses, stagiaires, apprenti·es et service civique**

- 1 invitation « Dernière Minute » (DM) nominative et non cessible sur chaque spectacle programmé pendant leur période d'emploi au Théâtre de la Cité
- + Détaxes dans la limite des places disponibles

### **CDDU de plus d'un mois et CDDU technique**

- 1 invitation « Dernière Minute » (DM) sur le spectacle sur lequel le·la salarié·e est engagé·e
- + Détaxes dans la limite des places disponibles

*Pour les technicien·nes étant au plateau lors des représentations, possibilité de céder votre invitation à une personne tierce.*

## ANCIEN·NES SALARIÉ·ES DU THÉÂTRE DE LA CITÉ

- 1 invitation « Dernière Minute » (DM) par spectacle, valable sur toute la programmation
- + 1 détaxe possible pour un·e accompagnant·e

## LA PRESSE LOCALE

- 1 invitation par spectacle et par rédaction, valable sur toute la programmation
- + 1 détaxe possible pour un·e accompagnant·e

## LES V.I.P. (partenaires, collectivités...)

- 1 invitation par spectacle et par structure, valable sur toute la programmation
- + 1 détaxe possible pour les autres salarié·es

## LES PROFESSIONNEL·LES INVITÉ·ES PAR LE SERVICE PRODUCTION

- 1 invitation par spectacle créé au Théâtre de la Cité
- + 1 détaxe possible pour un·e accompagnant·e

## LES COMPAGNIES (spectacle sur lequel elles travaillent)

### **Production**

- 4 invitations par personne de l'équipe artistique (comédien·nes, metteur·ses en scène, collaborateur·rices artistiques...) + Détaxes dans la limite des places disponibles

### **Coproduction avec création au Théâtre de la Cité / Reprise de production**

- 2 invitations par personne de la rooming list ou présente en déplacement au théâtre
- + Détaxes dans la limite des places disponibles

### **Coproduction et accueil simple**

- 1 invitation par personne de la rooming list ou présente en déplacement au théâtre

### **Compagnies en résidence ou répétition**

- 1 invitation « Dernière Minute » (DM) par personne de la rooming list ou présente en déplacement au théâtre pour chaque spectacle programmé pendant leur présence

### **Compagnies en jeu**

- 1 invitation « Dernière Minute » (DM) par personne de la rooming list pour le spectacle qui joue pendant la période de leur présence au théâtre

## LES COMPAGNIES RÉGIONALES (programmées dans la saison)

- 1 invitation « Dernière Minute » (DM) par personne de la compagnie
- + Détaxes dans la limite des places disponibles

## LES STRUCTURES PARTENAIRES (spectacles co-accueillis)

- Le quota d'invitations « Dernière Minute » (DM) pour le personnel salarié de la structure partenaire sur le spectacle co-accueilli est attribué en début de saison.

# PROTOCOLE INVITATIONS SAISON 2025-26

Merci de lire attentivement la notice ci-dessous !

## QUATRE PROCÉDURES DE RÉSERVATION DISTINCTES

### 1. Le personnel salarié du Théâtrede la Cité

Grâce à un lien de billetterie dédié, et un code nominatif pour le personnel permanent, chacun·e réserve ses invitations « Dernière Minute » (DM) en autonomie. La réservation des détaxes est indépendante de la procédure de réservation des DM et se fait directement auprès de la billetterie avec paiement au moment de la réservation. Détail de la procédure à retrouver sur le mail envoyé à chacun·e des salarié·es.

### 2. La presse locale et les V.I.P

Grâce à un code nominatif et un lien de billetterie dédié, chacun·e réserve ses invitations et détaxes en autonomie. Le paiement des détaxes s'effectue en ligne au moment de la réservation.

### 3. Les professionnel·les invité·es par le service production du Théâtrede la Cité

Les réservations d'invitations et de détaxes se font grâce à un lien billetterie intégré aux invitations mail envoyées par la service production.

### 4. Les compagnies et les structures partenaires des spectacles co-accueillis

Les compagnies et structures partenaires sont autonomes sur la réservation de leurs invitations grâce à un tableau Excel partagé avec les services production, billetterie et communication du Théâtrede la Cité. Le retrait des places s'effectue à la billetterie les soirs de représentation. Pour la procédure de réservation de détaxes, se référer à Amélie Michelin.

## IMPORTANT

- Toutes annulations ou modifications nécessitent l'intervention d'Amélie Michelin. Il est donc obligatoire de limiter les changements. Merci d'effectuer vos réservations avec soin !
- Le personnel salarié du Théâtrede la Cité bénéficie d'invitations « Dernière Minute ». Cependant, si le spectacle n'est pas complet, le service billetterie sera en mesure d'éditer des billets avec place numérotée le soir de la représentation.
- La priorité est toujours donnée aux spectateur·rices payant·es.